

Commune d'ARVIEUX

DÉLIBÉRATION N° 2026-

Séance du lundi 30 mars 2026

Nombre L'an deux mil vingt-six,
de conseillers Le trente mars,
en exercice : Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Présents : Date de la convocation : le 23 mars 2026.

Pouvoir :

Votants : **Présents** : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Pascale BURGAT, Marc ARCHIMBAUD, Lila VAN SCHRICK, Danièle PIGEAUT, Jean-Jacques MEISSIMILLY.

Absents excusés :

Secrétaire : Marc ARCHIMBAUD

Objet : Application du Régime Forestier – Etat d'assiette des coupes 2026-2027

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la forêt communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur de la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 09 février 2026 pour les exercices 2026 et 2027, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits, reprises dans le tableau ci-dessous

Coupes proposées :

Parcelle	Type de coupe ¹	Surface à désigner (ha)	Volume total (m³)	Réglée Non réglée	Programme aménagement	Proposition ONF ²	Justification
16_i	IRR	7.50	400	Réglée	2026	2026	

¹Nature de la coupe : AMEL amélioration ; RE ensemencement ; RS Secondaire ; RD définitive ; RGN Régénération indifférenciée ; RA rase ; IRR irrégulière ; SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RPQ régénération par parquet ; TB taillis en balivage ou en furetage ; TS taillis ; AS sanitaire, EMC ouverture de cloisonnements ; EM emprise.

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

17_i	IRR	11.10	618				Coupes prévues au nouvel aménagement
18_i	IRR	5.58	290				
116_i	IRR	1.16	78				
117_i	IRR	1.00	64				
40_i	IRR	11.03	630	Régulée	2027	2027	
76_v	IRR	9.07	540				

Après discussion, le Conseil Municipal, vote pour à l'unanimité:

- ⇒ **Approuve** l'inscription aux états d'assiette 2026 et 2027 des coupes telles que proposées ci-dessus, pour lesquelles l'ONF procèdera à la désignation;
- ⇒ **DECIDE** les orientations de mise en marché suivantes :

Parcelle	Produits	Bois façonnés	Bois sur pied Vente	Bois sur pied Délivrance
16_i, 17_i, 18_i, 116_i, 117_i	Mélèze et pin à crochets, bois d'œuvre et bois énergie	X		
40_i	Mélèze bois d'œuvre et bois énergie		X	
76_v	Mélèze bois d'œuvre et bois énergie	X		

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité (en particulier pour le bois façonné, après présentation de l'analyse économique).

✓ **En cas de bois façonnés :**

Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement :

Dénomination du chantier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
--------------------------	---	--

16_i,17_i, 18_i, 116_i, 117_i		X
76_v		X

Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier, de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage/classement).

En cas de délivrance d'une partie des bois façonnés :

- ✓ Parcelles 16_i, 17_i, 18_i, 116_i, 117_i : la délivrance de 200 m³ façonnés pour l'affouage et pour les besoins communaux

Délai d'enlèvement des lots : 30/11/2027

- ✓ Parcelle 76 : la délivrance de 200 m³ façonnés pour l'affouage et pour les besoins communaux

Délai d'enlèvement des lots : 30/06/2028

- ✓ *Ventes de bois aux particuliers*

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2027, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Perspectives de commercialisation pour les années à venir

En raison des tensions sur l'approvisionnement en mélèze, la filière bois locale a besoin d'une visibilité pluriannuelle sur les volumes mis en vente pour cette essence. Pour cela, l'ONF a d'ores et déjà expertisé les coupes prévues en 2028 dans la forêt communale.

Le conseil municipal approuve les prévisions de l'exercice 2028 présentées ci-après. Celles-ci pourront être revues en cas de besoin.

Parcelle(s)	Volume total (m ³)	Produits	Mode de commercialisation

10-11	600	Mélèze bois d'œuvre et bois énergie	Bois façonnés
62-65-69	980	Mélèze bois d'œuvre et bois énergie	Vente sur pied

- ✓ Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- ✓ Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christian BLANC.

